

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 DECEMBRE 2020 à 20 heures
au PÔLE ENFANCE**

L'an deux mil vingt, le **LUNDI 14 DECEMBRE**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Pôle Enfance rue du Trianon, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU, Michel BOUILLON, Julie CHARPENTIER, Yohann FOUASSIER, Pierrette LEHAY, Patrick BEAUPÈRE, Michèle DUCHEMIN, Marie-Claude HOUDELIER, Lilian BÈGUE, Jean-François RAIMBAULT, Stéphane SABLÉ, Florence LAMBARÉ, Caroline BEAUDUCEL, Jérôme BÉNÉZET, Yannick BRUNEAU, Noémie GAIGNER, Stéphanie BERTHIER-BÉCHU, Nicolas GAUBERT.

Absente excusée :

Aurélien VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Caroline BEAUDUCEL

Secrétaire : Florence LAMBARÉ

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du lundi 16 novembre 2020 est adopté.

QUESTION 1 Délib 2020-11-72	PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LAVAL AGGLOMERATION
--	--

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2019 de Laval Agglomération.

2019 marque la première année d'un nouveau territoire à 34 communes suite à la fusion avec la communauté de communes du Pays de Loiron.

Ce rapport fait état des faits marquants tels que le renouvellement du label « french tech » (reconnaissance des pôles métropolitains pour leur écosystème de start-up), le début du chantier de l'Espace Laval-Mayenne, la première édition des Estivales, l'ouverture de la première année des métiers de la santé PluriPass, les espaces France Services, la signature du contrat de Territoires-Région, la concertation publique sur le Parc Grand Ouest, le lancement du Plan Climat Air Energie ou encore les deux plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, l'habitat, les transports, le sport, la gouvernance et la présentation des dépenses par politique publique.

Le Conseil Municipal en prend acte. Le rapport est mis à disposition du public.

QUESTION 2 Délib 2020-11-73	PRESENTATION RAPPORT ANNUEL 2019 DE L'EAU POTABLE et de L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
--	---

Monsieur Lilian BEGUE, conseiller délégué en charge de l'eau et de l'assainissement présente les deux rapports annuels 2019.

EAU :

Les chiffres clés de production et consommation d'eau, du nombre d'abonnés et kilomètres de réseaux, de rendement du réseau (légèrement meilleur qu'en 2018) sont donnés aux conseillers.

Le prix de l'eau représente 3 € le m³ pour un foyer consommant 120 m³.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Il est constaté un maintien du nombre d'abonnés et une légère diminution du nombre de m³ facturé. Les principales dépenses ont été faites pour le remplacement d'équipements et pièces à la station d'épuration.

Le prix de l'assainissement collectif calculé sur la consommation d'eau potable représente 2€ le m³ pour une estimation de 120 m³.

Ce service a été transféré à Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2020. Une convention à la gestion des équipements affectés au service assainissement collectif a été signée entre les deux collectivités pour permettre le suivi des équipements et installations par les agents techniques de la commune.

Le Conseil Municipal en prend acte. Le rapport est mis à disposition du public.

. QUESTION 3 Délib 2020-11-74	AVENANT à LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES POUR LA MICRO CRECHE « La Ritournelle
--	--

Julie CHARPENTIER, adjointe et responsable Enfance Affaires Scolaires rappelle la gestion de la micro crèche par la Fédération Départementale Familles Rurales de la Mayenne et les modalités financières fixées par convention avec l'ex Pays de Loiron et 5 collectivités dont le Bourgneuf-la-Forêt. (convention du 12 décembre 2017). Celle-ci prend fin au 31 décembre 2020.

Il est proposé de la renouveler par un avenant d'une durée de un an qui apporte les modifications suivantes :

Article 3 – Public concerné

La micro-crèche sera ouverte en priorité aux enfants des communes signataires de la dite convention et des enfants de Laval Agglomération

Article 4 - Les locaux

La structure se situe 2 rue de la Vigne au Bourgneuf la Forêt. Le propriétaire des locaux est la commune du Bourgneuf la Forêt.

Article 6 – Responsabilités et assurances

La commune du Bourgneuf la Forêt, souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir ses locaux.

Article 8 - Durée, résiliation, avenants et litiges

La convention est prolongée pour une durée de UN AN, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les autres articles et prescriptions restent inchangés et notamment les conditions de versement des subventions annuelles.

Le Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention financière à passer avec Familles Rurales pour une durée d'un an
AUTORISE le Maire à le signer

QUESTION 4 Délib 2020-11-75	CONTRAT DE LOCATION LOCAUX « MICRO CRÈCHE
--	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'installation de la micro crèche dans les locaux, 2 rue de la Vigne, depuis le 1^{er} mars 2020. Un contrat de location a été signé avec la Fédération Départementale Familles Rurales 2 rue Pierre Lemonnier à BONCHAMP LES LAVAL, d'une durée de 18 mois pour un loyer mensuel de 1 000 € charges comprises, qui prend fin au 31 décembre 2020.

Il est proposé au conseil municipal de le renouveler, pour une durée de **un an** du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 dans les mêmes conditions financières.

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE le loyer mensuel net à 1 000 € charges comprises (non assujetti à la TVA) pour le renouvellement du contrat de location auprès de la Fédération Départementale Familles Rurales sur une durée de **une année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location à intervenir.

QUESTION 5 Délib 2020-11-76	COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENTS et AMENAGEMENT
--	---

1- BATIMENTS : Renouvellement de la chaudière de chauffage à la mairie

Monsieur Michel BOUILLON, adjoint en charge des Bâtiments, informe l'assemblée du vieillissement de la chaudière gaz de chauffage de la mairie, installée en 2001 et qui présente des signes de faiblesse au niveau de son fonctionnement.

Aussi, en partenariat avec Monsieur LANDRÉ, conseiller en Energie Partagé de Laval Agglomération, différentes possibilités de renouvellement ont été évoquées :

- Chaudière propane Très Haute Performance à condensation,
- Pompe à chaleur aérothermique avec la solution pompe à chaleur haute température, cependant les performances de ces PAC sont moins bonnes que celles fonctionnant à basse température (cette dernière ne peut pas être envisagée considérant que le circuit actuel qui alimente la centrale de traitement d'air double flux nécessite de la haute température),
- Chaudière bois granulés qui oblige l'implantation d'une chaufferie sur le parking à proximité de la chaufferie actuelle. Cette construction viendrait perturber l'architecture de la mairie située à l'intérieur du périmètre de protection d'un monument historique.

Sur le choix des deux énergies proposées : gaz propane et bois granulés, considérant que la solution PROPANE est la plus simple à mettre en œuvre, qui présente un investissement moindre et qui permettrait toutefois une économie d'énergie de 7 300 kWh/an soit 16 % avec une réduction de facture de 625 € ttc/an et 2 000 kg de CO2 évités,

Après exposé, le Conseil Municipal unanime

VALIDE le projet de renouvellement de la chaudière gaz par une chaudière de même énergie à condensation Très Haute Performance Energétique pour un coût estimé à 8 759 € HT

SOLLICITE les aides suivantes :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 au titre du 3B/Transition énergétique au taux de 30%
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Contrat de Ruralité : CR transition écologique au taux 50%

ARRETE le plan de financement comme suivant

Coût du projet 8 759.00 € HT

Financement

Aide DETR au titre du 3B/Transition énergétique au taux de 30%2 627.00 €
Aide DSIL – Contrat de Ruralité au titre du CR Transition Ecologique au taux de 50% 4 380.00 €
Autofinancement 20 % du HT 1 752.00 €

2 – AMENAGEMENT

2-1 moutons

Jérôme BENEZET précise que Madame LE GALL du Conservatoire de la Charnie va procéder à la récupération dès maintenant des 15 moutons en pâturage sur le site au-dessus de la station d'épuration.

Il est prévu l'achat de 21 moutons d'Ouessant qui devraient arriver au Printemps 2021 pour un coût de 2 225 €

Le suivi continuera d'être assuré par des bénévoles (Gilbert FAUCHARD, Roland PAQUET....).

2-2 projets 2021

- Le fleurissement (budget 1 500 €)
- Parc de Morfelon :
 - une réflexion sur l'aménagement d'une aire de stationnement pour les cycles motorisés ;
 - des travaux d'élagages et d'éclaircissement des arbres pour un montant de 1 668 € TTC par l'entreprise DALIGAULT et achat d'arbres pour 437.80 € auprès de Jean François LE RAY.
- Entretien régulier du cimetière et l'achat d'un banc près du jardin du souvenir
- L'installation d'un abri de jardin pour le logement 5 rue Saint-Gilles, coût 2 076.56 € TTC.

QUESTION 6 Délib 2020-11-77	COMMISSION VOIRIE, ETUDE TRAVAUX DE SECURISATION SUR DEUX ROUTES DEPARTEMENTALES et ECLAIRAGE PUBLIC
--	---

Voirie 2021 : Lilian BEGUE précise que l'estimation des travaux a été remise par le cabinet INGERIF. La commission va travailler sur les priorités à proposer en 2021 avec proposition de décision à la réunion du 11 janvier.

Travaux de sécurisation sur deux routes départementales en agglomération

Patrick BEAUPERE, informe l'assemblée de la consultation auprès de Plaine Etude de Laval et ABE de PACÉ pour une mission d'études de faisabilité d'aménagements de sécurité et de liaisons douces sur les routes départementales RD 123 (route de Vitré) et RD 30 (route de Fougères) en agglomération.

Après analyse des offres au niveau des prestations et des honoraires, il est proposé de retenir le cabinet ABE de PACÉ pour un montant de8 227.50 € HT comprenant les études préliminaires, le diagnostic, esquisses et AVP.

Le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité

EMET un avis favorable au choix du Cabinet ABE de PACÉ pour les prestations et honoraires précisés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

Eclairage Public

Patrick BEAUPERE, présente au conseil municipal, la réflexion conduite avec Territoire d'Energie Mayenne sur deux opérations :

1 – Remplacement des équipements d'éclairage du lotissement des Mées, de la rue du Haut-Verger, des rues du Doué, des Landes et de la rue du Lierre par :

- **du SOLAIRE** lampe led pour les Mées et de la rue du Haut-Verger,
- **du FILAIRE** lampe led pour les rues du Doué, des Landes et du Lierre.

2 – Lotissement de la Beulotière

Equipement en éclairage public de ce secteur en éclairage solaire lampe led.

Territoire d'Energie Mayenne qui détient la compétence investissement en matière d'éclairage public a remis les estimatifs qui s'élèvent à :

secteurs	Lieu et nature des travaux	Montant
Secteur Les Mées et rue du Haut Verger	Fourniture de 37 mâts en solaire LED	54 353.00
Secteur rue du Doué et des Landes	Fourniture 5 Lampes led	1 695.00
Secteur rue du Lierre	Fourniture 7 mâts consoles et lampes led	4 429.00
Coût des travaux sur les 3 secteurs		39 935.00
Frais maîtrise d'oeuvre TE53 5%		5 021.00
PARTICIPATION TE53		-25 103.00
SOUS TOTAL 1 – DIVERSES RUES		80 330.00

secteurs	Lieu et nature des travaux	Montant
La Beulotière	Fourniture 26 mâts en solaire LED	41 720.00
	Fourniture 1 Lampe led	441.00
Coût des travaux La Beulotière		15 400.00
Frais de maîtrise d'oeuvre TE 53 – taux 5%		2 878.00
PARTICIPATION TE53		-14 390.00
SOUS TOTAL 2- LA BEULOTIERE		46 049.00

TOTAL DES DEUX PROJETS	126 379.00
-------------------------------	-------------------

Ces travaux vont permettre une économie d'énergie, une réduction de la facture et des émissions évitées de CO2.

Après exposé, le Conseil Municipal unanime

VALIDE les projets

- de renouvellement de l'éclairage public secteurs, des Mées, rue du Haut-Verger, rues du Doué et des Landes et rue du Lierre pour un montant (après déduction de la participation de Territoire Energie Mayenne) de80 330.00 € HT
- d'équipement en éclairage du secteur de la Beulotière pour un montant (après déduction de la participation de Territoire Energie Mayenne) de.....46 049.00 € HT1

SOLLICITE les aides suivantes :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 au titre du 3C/Réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie au taux de 50 %
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Contrat de Ruralité : CR transition écologique au taux 48.22 % sur le coût total du projet.

ARRETE le plan de financement comme suivant

Coût total du projet 126 379.00 € HT

Financement

- Aide DETR au titre du 3C/Réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie sur l'équipement renouvelé au taux de 50 % sur 80 330 € HT soit40 165.00 €
- Aide DSIL – Contrat de Ruralité au titre du CR Transition Ecologique au taux de 48.22 % sur 126 379 HT soit 60 938.00 €
- Autofinancement 20 % du HT 25 276.00 €

QUESTION 7 Délib 2020-11-79	PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION SUR LES DISPOSITIONS EN MATIERE DE TEMPS PARTIEL DES AGENTS
--	--

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de délibérer pour préciser les dispositions en matière de temps partiel des agents.

Deux possibilités de temps partiel : sur autorisation ou de droit.

Dans le moment, après avis favorable du Comité Technique du CDG 53, le conseil municipal à l'unanimité délibère sur les dispositions du temps partiel de droit.

-Personnel concerné : stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet ou en équivalent temps plein,

-Quotité possible : 50% - 60 % - 70 % - 80 %,

-Organisation du travail : quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, semestrielle, annuelle en fonction du poste,

-Autorisation : période comprise entre 6 mois et 1 an ; renouvelable dans les limites prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004.

-Demandes : deux mois avant la date souhaitée.

QUESTION 8 Délib 2020-11-80	OUVERTURE DE DEUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 5
--	---

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la confirmation des études de sécurisation sur les RD 30 et RD 123 et le paiement des acomptes auprès de INGERIF, maître d'œuvre pour la voirie 2021, il y a lieu d'ouvrir :

les opérations d'investissement suivantes avec l'inscription de crédits :

- OPERATION 196 – TRAVAUX DE SECURISATION AGGLOMERATION
- OPERATION 197 – VOIRIE 2021

et ouvrir les crédits nécessaires à l'opération 189 – BATIMENTS pour les travaux de remplacement des radiateurs et VMC du logement 9 rue des Mées et la construction d'un abri de jardin au Petit Saint-Gilles

Sur ces propositions, le Conseil Municipal unanime
VALIDE les ouvertures et mouvements de crédits ci-après :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 5				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Total de la décision modificative n° 5				
Total de la décision modificative n° 4				
Total de la décision modificative n° 3				
Total de la décision modificative n° 2			-	-
Total de la décision modificative n° 1			- 3 600,00	- 3 600,00
Pour mémoire BP 2020			2 257 871,80	2 257 871,80
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			2 254 271,80	2 254 271,80
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Financières	O20	Dépenses imprévues	-29 840,00	
189 BATIMENTS	2132	Immeubles de rapport	9 000,00	
196 TRAVAUX DE SECURISATION AGGLOMERATIO	2031	Frais d'études avec frais levé topographique	15 000,00	
197 VOIRIE 2021	2151	Travaux de voirie	5 840,00	
Total de la décision modificative n° 5			-	
Total de la décision modificative n° 4				-
Total de la décision modificative n° 3			-	-
Total de la décision modificative n° 2			-	-
Total de la décision modificative n° 1			6 080,00	6 080,00
Pour mémoire BP 2020			1 617 382,60	1 617 382,60
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			1 623 462,60	1 623 462,60

QUESTION 9	DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE
-------------------	---

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie

Décision du Maire 2020-09

Travaux Energétiques

AVENANT au lot 5 – CLOISONS DOUBLAGES

Travaux en moins 1 144.82 € TTC

Travaux en plus +420.00 € TTC

Soit une moins-value sur le montant du marché de 682.82 € TTC

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre avec le cabinet PREPROGRAM – Comité de Pilotage

La première réunion de lancement de l'étude de programmation de restructuration de l'école a eu lieu le 7 décembre.

Elle a permis d'échanger sur le projet en rappelant le contexte, les objectifs, la remise des documents, la visite des bâtiments et la constitution du comité de pilotage. Les réunions seront prévues à 18 heures.

Au niveau des élus : sont désignés membres de ce comité de pilotage

François BERROU, Michel BOUILLON, Julie CHARPENTIER, Florence LAMBARÉ, Yannick BRUNEAU, Michèle DUCHEMIN.

S'ajouteront la ou les enseignants, les ATSEM, les représentants de parents d'élèves et des services extra scolaires

- CCAS : la distribution des chocolats et savons a eu lieu le 12 décembre avec les membres du CCAS et du conseil auprès des personnes de plus de 75 ans.
- ECOLES : Les chocolats seront distribués auprès des enfants des écoles vendredi 18 décembre
- COORDONNEES ELUS (adresse et mail) auprès du secrétariat de Monsieur Guillaume CHEVROLLIER, sénateur : seront communiquées les coordonnées des élus qui ont donné leur accord.
- TESTS COVID : Mise en place sur notre commune dans les locaux de l'ex trésorerie 9 rue des Mées de tests de dépistage du COVID-19 par le cabinet infirmier PELE-QUINTON et la Pharmacie JOHAN sur rendez-vous tous les jours (sauf le week-end) de 13h à 14h et de 19h à 20h.
- POLE SANTE : les élus sont informés d'une rencontre à la mairie entre les porteurs de projet d'un Pôle Santé et les représentants de Laval Agglo et Laval Economie
- Cérémonie des Vœux 2021 : Il est confirmé son annulation considérant l'état et les mesures sanitaires du moment
- Locatifs Mayenne Habitat: la réunion de démarrage des travaux de construction de 3 logements sur l'îlot C du lotissement de la Beulotière a eu lieu ce matin. Le commencement est prévu en janvier 2021 pour une durée de 1 an.
- **PROCHAINES REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL**
 - LUNDI 11 JANVIER
 - LUNDI 08 FEVRIER
 - Lundi 1^{ER} MARS : **Commission Finances**
 - LUNDI 15 MARS : Vote des comptes administratifs
 - LUNDI 29 MARS : Vote des budgets
 - LUNDI 26 AVRIL
 - JEUDI 20 MAI
 - LUNDI 14 JUIN
 - LUNDI 19 JUILLET

Séance levée à 23 heures